

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON

Frédéric VAUTRIN

Claude BOULIC

Thierry BISSERON

Sandra FAORO

Stéphane DELZAIVE

Lionel LEBLANC

Philippe CATTEY

Laëtitia COURVOISIER

Audrey LECOQUET

Christelle NICOLAS

**COMITE DE PROTECTION DE L'ENFANCE
DE L'YONNE**

96, Rue de Paris - 89000 AUXERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Association COMITE DE PROTECTION DE
L'ENFANCE DE L'YONNE**

96 rue de Paris
89003 AUXERRE

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

À l'Assemblée Générale de l'Association COMITE DE PROTECTION DE
L'ENFANCE DE L'YONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'YONNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

SARL ETC AUDIT

AM

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant la première application de règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatifs à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les disponibilités ont été contrôlées avec les pièces justificatives fournies par les établissements bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. »

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



LE PARTAGE DES VALEURS

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SARL ETC AUDIT

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Georges sur Baulche,
Le 15 Juin 2026



Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représentée par Claude BOULIC

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	46 856	46 159	697	620	77	12. 50
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	53 850		53 850	53 850		
	Constructions	443 294	365 052	78 242	86 578	8 336-	9. 63-
	Installations techniques, matériel et outillage	747 059	667 268	79 791	98 345	18 554-	18. 87-
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations	118 608		118 608	118 608		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	58 887		58 887	58 887		
	Prêts	122 944		122 944	110 503	12 441	11. 26
	Autres immobilisations financières	28 207		28 207	28 899	692-	2. 40-
	Total II	1 619 705	1 078 479	541 226	556 290	15 064-	2. 71-
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	409 856	1 064	408 792	241 296	167 497	69. 42
	Créances reçues par legs ou donations						
Comptes de Régularisation	Autres créances	59 763		59 763	118 726	58 962-	49. 66-
	Charges constatées d'avance (2)	15 607		15 607	12 898	2 708	21. 00
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 167 199		2 167 199	2 111 092	56 107	2. 66
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	Total III	2 652 425	1 064	2 651 361	2 484 012	167 350	6. 74
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
		4 272 130	1 079 543	3 192 587	3 040 301	152 286	5. 01

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30

SIRET 492 539 944 00014 - NAF 6920Z

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	427 442	427 442		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	22 853	22 853		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	1 046 175	982 096	64 078	6.52
	Autres				
	Report à nouveau	178 255	472 141	293 885	62.25
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	185 024	357 964	172 940	48.31
	Situation nette (sous total)	1 503 239	1 318 215	185 024	14.04
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	4 781		4 781	
	Provisions réglementées	342 281	342 281		
	Total I	1 850 301	1 660 497	189 805	11.43
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	50 000	12 000	38 000	316.67
	Provisions pour charges	197 911	240 534	42 623	17.72
	Total IV	247 911	252 534	4 623	1.83
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 927	78 927		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	124 245	126 046	1 801	1.43
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	818 290	806 563	11 727	1.45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	54 706	115 697	60 991	52.72
	Produits constatés d'avance	18 207	38	18 169	NS
	Total V	1 094 375	1 127 271	32 896	2.92
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 192 587	3 040 301	152 286	5.01

1 127 233

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	113 143	118 367	5 225-	4. 41-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	5 512 420	5 698 330	185 910-	3. 26-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public		207	207-	100. 00-
Dons manuels	13 392	51 535	38 143-	74. 01-
Mécénats	268	306	38-	12. 38-
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	256 729	644 594	387 865-	60. 17-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	49 853	79 385	29 532-	37. 20-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	19 891	6 560	13 331	203. 24
Total I	5 965 695	6 599 284	633 588-	9. 60-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 094 422	1 215 973	121 552-	10. 00-
Aides financières	511		511	
Impôts, taxes et versements assimilés	377 414	404 082	26 668-	6. 60-
Salaires et traitements	2 806 152	2 745 352	60 800	2. 21
Cotisations sociales	1 112 517	1 059 269	53 248	5. 03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 468	72 599	39 131-	53. 90-
Dotations aux provisions	46 294	19 904	26 391	132. 59
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	313 706	700 254	386 548-	55. 20-
Total II	5 784 484	6 217 433	432 949-	6. 96-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	181 211	381 850	200 639-	52. 54-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation	3 115	1 844	1 271	68.89
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 148	1 660	512-	30.86-
Autres intérêts et produits assimilés	22	26	4-	15.05-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	4 285	3 531	754	21.36
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		678	678-	100.00-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV		678	678-	100.00-
2. Résultat financier (III-IV)	4 285	2 853	1 432	50.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	185 496	384 703	199 207-	51.78-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 523	1 523-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		27 961	27 961-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		26 438-	26 438-	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	472	301	171	56.81
Total des produits (I+III+V)	5 969 981	6 604 337	634 357-	9.61-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	5 784 956	6 246 373	461 417-	7.39-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	185 024	357 964	172 940-	48.31-

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	6 585	8 220	1 635-	19. 89-
TOTAL	6 585	8 220	1 635-	19. 89-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	6 585	8 220	1 635-	19. 89-
TOTAL	6 585	8 220	1 635-	19. 89-

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 192 587.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 5 965 695.34 Euros et dégageant un excédent de 185 024.14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Le Comité de Protection de l'Enfance (CPEY) est une association Loi 1901 créée le 8 juillet 1954.

Le CPEY intervient sur tout le territoire de l'Yonne, avec des antennes selon les services à Sens, Migennes, Auxerre, Avallon.

Les services gérés par le CPEY :

- Le service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) habilité pour une activité de 630 mesures (mesures ordonnées par les juges des enfants).
- Le Service d'Intervention Continue en Milieu Ouvert (SICMO) exerçant des mesures d'AED et d'AEMO renforcées. Il est habilité à exercer 90 mesures. (Mesures pouvant être orientées par les services du Conseil Général ou ordonnées par les juges des enfants).
- Le service d'Action Educative Renforcée (AER) exerçant des mesures d'AED et d'AEMO renforcées. Il est habilité à exercer 65 mesures par an.
- Le service de Visites Médiatisées pour permettre et accompagner les rencontres entre les parents et enfants placés, à la demande du Conseil Départemental ou du Juge.
- Le service de médiation familiale qui permet la (re-)construction du lien familial entre des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation.
- Le service Studios-MNA accueillant et accompagnant, sans distinction de culture et d'origine, des adolescents et jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que des Mineurs Non Accompagnés (et jeunes majeurs) isolés de toute autorité parentale sur le territoire, confiés par le département. Le service est habilité pour accueillir 9 jeunes STUDIOS. Une convention avec le département permet d'accueillir 18 MNA.
- Le service d'investigations éducatives assurant des mesures judiciaires d'investigation éducative à la demande des juges des enfants. Il est habilité pour 125 mesures.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC n° 2018-06 relatif au Plan comptable général, tel que repris pour les organismes sans but lucratif par le règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06.

Changement de méthode

Première application du règlement ANC n° 2022-06 - Modernisation des états financiers

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que repris pour les organismes sans but lucratif par le règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06. Cette réforme se traduit principalement par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux charges et produits directement liées à un événement majeur et inhabituel ainsi qu'à certains éléments présentés par nature en exceptionnel (provisions églementées, corrections d'erreurs, changement de méthode comptable) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ; les remboursements de charges et refacturations sont désormais comptabilisés directement en produits et charges courantes selon leur nature.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

En conséquence, certains postes du compte de résultat N ne sont pas directement comparables à ceux de l'exercice N-1. Lorsque cela est significatif, les effets de ces changements sont indiqués dans les commentaires relatifs aux postes concernés.

Informations générales complémentaires

Conformément au règlement ANC 2019-04 spécifique aux gestionnaires d'ESSMS, l'établissement doit présenter le passage du résultat comptable au résultat effectif de l'entité.

Le résultat comptable 2025 est un excédent de 185 024 €.

Pour l'exercice budgétaire 2024, il a été opéré une reprise d'excédent de 16 513 € pour la RP, une reprise de trop perçu pour le SIE de 16 035 € et un report hors affectation constitué des dépenses rejetées du SIE pour 28 262 €.

Le résultat effectif 2025 est donc un excédent de 124 214 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 862		4 64
TOTAL			
Terrains	53 850		
Constructions sur sol propre	320 382		
Installations générales agencements aménagements des constructions	138 224		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	67 309		
Installations générales agencements aménagements divers	401 718		
Matériel de transport	15 055		430
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	404 733		6 273
TOTAL	1 401 271		6 703
Autres participations	118 608		
Autres titres immobilisés	58 887		
Prêts, autres immobilisations financières	139 402		16 022
TOTAL	316 897		16 022
TOTAL GENERAL	1 788 030		23 189

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		23 469	46 856	46 856
Terrains			53 850	53 850
Constructions sur sol propre			320 382	320 382
Installations générales agencements aménagements constr.		15 312	122 912	122 912
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		11 205	56 105	56 105
Installations générales agencements aménagements divers		51 900	349 818	349 818
Matériel de transport		1 699	13 786	13 786
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		83 655	327 350	327 350
TOTAL		163 771	1 244 203	1 244 203
Autres participations			118 608	118 608
Autres titres immobilisés			58 887	58 887
Prêts, autres immobilisations financières		4 273	151 151	151 151
TOTAL		4 273	328 646	328 646
TOTAL GENERAL		191 514	1 619 705	1 619 705

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		69 242	386	23 469	46 159
Constructions sur sol propre		247 837	6 529		254 366
Installations générales agencements aménagements constr.		124 191	1 807	15 312	110 685
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		62 978	1 747	11 204	53 521
Installations générales agencements aménagements divers		348 421	3 719	51 900	300 240
Matériel de transport		14 446	61	1 188	13 319
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		364 625	19 219	83 655	300 188
TOTAL		1 162 498	33 082	163 260	1 032 320
TOTAL GENERAL		1 231 740	33 468	186 729	1 078 479
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	386				
Constructions sur sol propre	6 529				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 807				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 747				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 719				
Matériel de transport	61				
Matériel de bureau informatique mobilier	19 219				
TOTAL	33 082				
TOTAL GENERAL	33 468				

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	427 442				427 442
Fonds propres avec droit de reprise	22 853				22 853
Réserves	982 096		64 078	0-	1 046 175
Report à nouveau	472 141-	357 964		64 078	178 255-
Excédent ou déficit de l'exercice	357 964	357 964-	185 024		185 024
Situation nette	1 318 215		249 102	64 078	1 503 239
Subventions d'investissement			4 800	19	4 781
Provisions réglementées	342 281				342 281
TOTAL I	1 660 497		253 902	64 097	1 850 301

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	342 281				342 281
TOTAL	342 281				342 281

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	12 000	45 000	7 000		50 000
Pensions et obligations similaires	240 534	702	43 325		197 911
TOTAL	252 534	45 702	50 325		247 911

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 064			1 064
TOTAL		1 064			1 064
TOTAL GENERAL	594 815	46 766	50 325		591 256
Dont dotations et reprises d'exploitation		46 294	49 853		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	122 944		122 944
Autres immobilisations financières	28 207	28 207	
Autres créances clients	409 856	409 856	
Personnel et comptes rattachés	3 070	3 070	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 119	1 119	
Débiteurs divers	55 575	55 575	
Charges constatées d'avance	15 607	15 607	
TOTAL	636 377	513 433	122 944
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	12 441		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	678	678		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	78 249	3 913	30 321	44 015
Fournisseurs et comptes rattachés	124 245	50 753	36 746	36 746
Personnel et comptes rattachés	268 438	268 438		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	511 521	284 187	113 667	113 667
Impôts sur les bénéfices	472	472		
Autres impôts taxes et assimilés	37 858	37 858		
Autres dettes	54 706	54 706		
Produits constatés d'avance	18 207	18 207		
TOTAL	1 094 375	719 213	180 734	194 428

Pour l'état des dettes de 1 à 5 ans et plus de 5 ans, cela correspond à l'échéancier du plan de sauvegarde après retraitement des échéances déjà payées.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	33 881
Autres créances	32 968
Total	66 849

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	678
Dettes fiscales et sociales	431 874
Autres dettes	52 516
Total	485 069

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 607
Total	15 607
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	18 207
Total	18 207

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

L'article 20 de la loi n°2006 du 26 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les associations dont le budget est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le budget est supérieur à 50 000€ doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Il est précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature.

L'association n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte, il a été convenu de ne pas donner l'information pour une question de confidentialité.

Effectif moyen

L'effectif 31/12/2025 en ETP est le suivant :

Encadrement : 8,34

Administratif : 11,03

Educatif : 46,74

Services généraux : 2,61

Paramédical : 7,38

Stagiaires : 0

Total 76,10 ETP dont 14,72 cadres

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Valorisation des contributions volontaires

L'association bénéficie depuis 1985 de la mise à disposition d'un bâtiment servant de siège social situé rue de Paris à Auxerre. Une convention de mise à disposition a été signée avec le Conseil Général de l'Yonne le 13 mai 2003 pour une durée renouvelable de trois ans. La mise à disposition est consentie pour l'euro symbolique.

Le bénévolat dont notre association a bénéficié représente 396 heures :

- 396 h de la part de nos administrateurs pour l'année 2025 (11 administrateurs présents pour 12 CA d'une durée de 3h chacun).

Ces heures sont valorisées selon les hypothèses suivantes :

Charges sociales: 40 %

Montant horaire brut du SMIC soit 11.88 €

Le bénévolat représente un coût salarial chargé de 6 585,48 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 464 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Hypothèses de calculs retenues :

- départ à la retraite à l'âge de : 65 à 67 ans
- profil de carrière à décroissance faible
- turn over faible
- taux d'actualisation : 3.60 %
- taux de charges : 50%
- table de mortalité INSEE : 2024

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z